



Commune de
Crans

Crans, le 2 décembre 2024

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **2 décembre 2024**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

- Vu** le préavis N° 36/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout ;
- Ouï** les rapports de la Commission Ad hoc et de la Commission des Finances, chargées de l'étude de cet objet ;
- Attendu** qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 39'455.00 TTC en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout ;
2. de porter le montant de CHF 39'455.00 TTC, en augmentation du compte 1404.05 Aménagement espaces sportifs / loisirs ;
3. d'amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 4'000.00 par année.

Demande de référendum (Base légale art.160, 161 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire ad hoc

Pascaline KELLER